

INSTALLATEUR :

Nom ou Raison Sociale : E-mail :

Adresse :

Code postal / Commune : / Téléphone : Fax :

INSTALLATION - SITE :

Nom du client :

Adresse du chantier :

Code postal / Commune : / Téléphone :

(A1) Installation IRVE : Raccordement au réseau public de distribution :

<input type="checkbox"/> Raccordement direct (PDL/PRM dédié)	} Cocher 1 seule case
<input type="checkbox"/> Raccordement indirect	

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES :

(1) Borne de recharge : Nombre de bornes identiques :

Marque et modèle : Monophasé Triphasé (a)

(b) Sys. Découplage* : externe intégré à la borne :

JOINDRE LE CERTIFICAT DE CONFORMITE A LA NORME EN 50549 (*) TRADUIT EN LANGUE FRANÇAISE (**) VOIR AIDE AU REMPLISSAGE

(2) Installations raccordées au réseau :

Le soussigné s'engage à s'être assuré du fonctionnement de la protection de découplage dans toutes les configurations du système.

RACCORDEMENT AU RESEAU DE DISTRIBUTION

(3) Branchement* : Puissance limitée Puissance surveillée → Fournir un dossier technique SC 143_IRVE

* : Cocher obligatoirement une case

Nom de l'installateur :

L'installateur en signant ce dossier s'engage à ce que les données indiquées correspondent aux caractéristiques de l'IRVE du site objet de l'attestation de conformité déposée.

Nota : le présent dossier technique n'est pas systématiquement analysé par CONSUEL

Signature

Le :

Cachet de l'installateur
(Ou de son représentant)

AIDE AU REMPLISSAGE DU SC145

- (A1) Raccordement direct :** l'alimentation de l'infrastructure est raccordée à un nouveau point de livraison dédié.
- Raccordement indirect :** l'alimentation de l'infrastructure est reprise sur une installation existante alimentant d'autres fonctions.
- (1) Borne de recharge :** 1 dossier technique par modèle de borne de recharge est nécessaire
- (a)** Dans le cas d'une alimentation polyphasée, si la borne est conforme à l'IEC 62955, joindre le certificat de la borne.
 - (b)** En présence d'un dispositif de découplage intégrée à la borne, le certificat de conformité à la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2 rédigé/traduit en langue française doit être joint au dossier technique. Sont également acceptables :
pour les dossiers déposés avant le 01/01/2025 :
 - Les certificats DIN VDE 0126-1-1/A1 VFR 2019 ou DIN VDE 0126-1-1 :2013-08 ;**Pour les dossiers déposés à partir du 01/01/2025 :**
 - Seuls sont acceptés les certificats de découplage conformes à la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2.
- (2) Installations avec réalimentation de circuits :** le respect des dispositions de la norme EN 50549-1 ou norme EN 50549-2 doit être garanti pour toutes les configurations du système.
- (3) Raccordement côté AC :** En puissance surveillée ($P > 36$ kVA), fournir un dossier technique SC143.